

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

SEANCE DU MARDI 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix heures, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au Hall des Expositions, Cours Liberté, à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Stéphane ISEPPI, Président du SMA.

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
32	20	28

PRESENTS :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Alain Caymaris, Jean-Pierre Souza, Romain Vacquier.

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Didier Brémond, Olivier Barthelemy, Philippe Roux, Frédéric Toussaint.

Pour Estérel Côte d'Azur Agglomération : Jean Cayron, Stéphane Iseppi, Gilles Longo.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Michel Dragone, Richard Maurin, Marjorie Viort.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Muriel Alis, Franck Panizzi, Catherine Venturino-Gabelle, Frédéric Cauvin.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Nicolas Martel, Olivier Baïlle.

Pour la Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon : Serge Constans, René Bonnet, Fabien Briegne, Bernard Dutrey.

Pour la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez : Alexandre Latil.

REPRÉSENTÉS :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Marc Hébréard représenté par Marjorie Viort.

Pour Estérel Côte d'Azur Agglomération : Philippe Chaniol représenté par Stéphane Iseppi.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Thierry Bongiorno représenté par Jean-Michel Dragone.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Jean-Yves Huet représenté par Nicolas Martel, René Ugo représenté par Alain Caymaris.

Pour la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez : Thomas Dombry représenté par Jean-Pierre Souza, Lucie Lafeuma représentée par Romain Vacquier, Patrice Amado représenté par Gilles Longo.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Romain Vacquier.

RAPPORTEUR : Stéphane Iseppi

Objet de la délibération :

Election des Vice-Présidents du Syndicat Mixte de l'Argens

Messieurs les délégués Serge Constans, René Bonnet, Fabien Briegne et Bernard Dutrey de la communauté d'agglomération Lacs et Gorges du Verdon quittent la séance à 11h10. Le quorum étant toujours atteint, le Conseil syndical se poursuit.

Il est procédé à l'élection des Vice-Présidents du Syndicat Mixte de l'Argens dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'élection du Président.

Le vote a lieu poste par poste, à scrutin secret, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, il est alors procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Il est précisé que la majorité se calcule, non pas par rapport à l'effectif de l'organe délibérant, mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des abstentions, des bulletins blancs et nuls.

S'agissant de l'élection de chaque vice-président, sont précisées les modalités suivantes :

- Il n'y a pas d'obligation de déclaration de candidature pour se porter candidat à l'élection de vice-président ;
- Si une déclaration de candidature est possible, aucun débat ne doit être organisé préalablement à l'élection des vice-présidents ;
- Les fonctions de Président sont assurées par le nouveau Président de l'assemblée délibérante pour l'élection des Vice-Présidents.

L'assemblée ayant préalablement fixé le nombre de vice-présidents à 9 et approuvé les modalités de mise en œuvre du vote électronique, l'élection des vice-présidents a lieu à l'aide des boîtiers de vote électronique remis à chaque élu. Le vote a lieu à scrutin secret.

- Election du 1^{er} Vice-Président :

Est candidat au poste de 1^{er} Vice-Président : Monsieur Alain CAYMARIS.

Le Président ouvre le vote du premier tour de scrutin. Chaque élu, muni de son boîtier électronique, vote pour le candidat de son choix.

Une fois les votes enregistrés, le Président clôt le vote.

Premier tour de scrutin :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote exprimé en suffrages : 0
- Nombre de votants exprimé en suffrages : 186
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L.65 du code électoral) : 21
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 165
- Majorité absolue : 83.5

Monsieur Alain CAYMARIS obtient 165 suffrages.

Monsieur Alain CAYMARIS ayant obtenu 165 suffrages, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Argens.

- Election du 2^{ème} Vice-Président :

Est candidat au poste de 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Jean-Michel DRAGONE.

Le Président ouvre le vote du premier tour de scrutin. Chaque élu, muni de son boîtier électronique, vote pour le candidat de son choix.

Une fois les votes enregistrés, le Président clôt le vote.
Premier tour de scrutin :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote exprimé en suffrages : 186
- Nombre de votants exprimé en suffrages : 186
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L.65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 186
- Majorité absolue : 94

Monsieur Jean-Michel DRAGONE obtient 186 suffrages.

Monsieur Jean-Michel DRAGONE ayant obtenu 186 suffrages, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Argens.

- Election du 3^{ème} Vice-Président :

Est candidat au poste de 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Olivier BARTHELEMY.

Le Président ouvre le vote du premier tour de scrutin. Chaque élu, muni de son boîtier électronique, vote pour le candidat de son choix.

Une fois les votes enregistrés, le Président clôt le vote.

Premier tour de scrutin :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote exprimé en suffrages : 0
- Nombre de votants exprimé en suffrages : 186
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L.65 du code électoral) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 175
- Majorité absolue : 88.5

Monsieur Olivier BARTHELEMY obtient 175 suffrages.

Monsieur Olivier BARTHELEMY ayant obtenu 175 suffrages, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 3^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Argens.

- Election du 4^{ème} Vice-Président :

Est candidat au poste de 4^{ème} Vice-Président : Monsieur Jean CAYRON.

Le Président ouvre le vote du premier tour de scrutin. Chaque élu, muni de son boîtier électronique, vote pour le candidat de son choix.

Une fois les votes enregistrés, le Président clôt le vote.

Premier tour de scrutin :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote exprimé en suffrages : 0
- Nombre de votants exprimé en suffrages : 186

- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L.65 du code électoral) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 175
- Majorité absolue : 88.5

Monsieur Jean CAYRON obtient 175 suffrages.

Monsieur Jean CAYRON ayant obtenu 175 suffrages, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 4^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Argens.

- Election du 5^{ème} Vice-Président :

Est candidat au poste de 5^{ème} Vice-Président : Monsieur Nicolas MARTEL.

Le Président ouvre le vote du premier tour de scrutin. Chaque élu, muni de son boîtier électronique, vote pour le candidat de son choix.

Une fois les votes enregistrés, le Président clôt le vote.

Premier tour de scrutin :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote exprimé en suffrages : 0
- Nombre de votants exprimé en suffrages : 186
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L.65 du code électoral) : 19.75
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 166.25
- Majorité absolue : 84.12

Monsieur Nicolas Martel obtient 166.25 suffrages.

Monsieur Nicolas MARTEL ayant obtenu 166.25 suffrages, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 5^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Argens.

- Election du 6^{ème} Vice-Président :

Est candidat au poste de 6^{ème} Vice-Président : Monsieur Franck PANIZZI.

Le Président ouvre le vote du premier tour de scrutin. Chaque élu, muni de son boîtier électronique, vote pour le candidat de son choix.

Une fois les votes enregistrés, le Président clôt le vote.

Premier tour de scrutin :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote exprimé en suffrages : 0
- Nombre de votants exprimé en suffrages : 186
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L.65 du code électoral) : 186
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 186
- Majorité absolue : 94

Monsieur Franck PANIZZI obtient 186 suffrages.

Monsieur Franck PANIZZI ayant obtenu 186 suffrages, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 6^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Argens.

- Election du 7^{ème} Vice-Président :

Est candidat au poste de 7^{ème} Vice-Président : Monsieur Frédéric TOUSSAINT.

Le Président ouvre le vote du premier tour de scrutin. Chaque élu, muni de son boîtier électronique, vote pour le candidat de son choix.

Une fois les votes enregistrés, le Président clôt le vote.

Premier tour de scrutin :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote exprimé en suffrages : 0
- Nombre de votants exprimé en suffrages : 186
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L.65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 186
- Majorité absolue : 94

Monsieur Frédéric TOUSSAINT obtient 186 suffrages.

Monsieur Frédéric TOUSSAINT ayant obtenu 186 suffrages, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 7^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Argens.

- Election du 8^{ème} Vice-Président :

Est candidat au poste de 8^{ème} Vice-Président : Monsieur Gilles LONGO.

Le Président ouvre le vote du premier tour de scrutin. Chaque élu, muni de son boîtier électronique, vote pour le candidat de son choix.

Une fois les votes enregistrés, le Président clôt le vote.

Premier tour de scrutin :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote exprimé en suffrages : 0
- Nombre de votants exprimé en suffrages : 186
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L.65 du code électoral) : 45.5
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 140.5
- Majorité absolue : 71.25

Monsieur Gilles LONGO obtient 138.5 suffrages.

Monsieur Marcel FLORENT (non-candidat) obtient 2 suffrages.

Monsieur Gilles LONGO ayant obtenu 138.5 suffrages, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 8^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Argens.

- Election du 9^{ème} Vice-Président :

Sont candidats au poste de 9^{ème} Vice-Président :

- Madame Muriel ALIS,
- Monsieur Jean-Pierre SOUZA.

Le Président ouvre le vote du premier tour de scrutin. Chaque élu, muni de son boîtier électronique, vote pour le candidat de son choix.

Une fois les votes enregistrés, le Président clôt le vote.

Premier tour de scrutin :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote exprimé en suffrages : 0
- Nombre de votants exprimé en suffrages : 186
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L.65 du code électoral) : 10.75
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 175.25
- Majorité absolue : 88.62

Monsieur Jean-Pierre SOUZA obtient 116.75 suffrages.

Madame Muriel ALIS obtient 58.5 suffrages.

Monsieur Jean-Pierre SOUZA ayant obtenu 116.5 suffrages, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 9^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Argens.

Sont déclarés élus :

- Premier Vice-président du Syndicat Mixte de l'Argens : Monsieur Alain CAYMARIS
- Deuxième Vice-président du Syndicat Mixte de l'Argens : Monsieur Jean-Michel DRAGONE
- Troisième Vice-président du Syndicat Mixte de l'Argens : Monsieur Olivier BARTHELEMY
- Quatrième Vice-président du Syndicat Mixte de l'Argens : Monsieur Jean CAYRON
- Cinquième Vice-président du Syndicat Mixte de l'Argens : Monsieur Nicolas MARTEL
- Sixième Vice-président du Syndicat Mixte de l'Argens : Monsieur Franck PANIZZI
- Septième Vice-président du Syndicat Mixte de l'Argens : Monsieur Frédéric TOUSSAINT
- Huitième Vice-président du Syndicat Mixte de l'Argens : Monsieur Gilles LONGO
- Neuvième Vice-président du Syndicat Mixte de l'Argens : Monsieur Jean-Pierre SOUZA



Stéphane ISEPPI

Président

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant le tribunal administratif de Toulon. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours gracieux proroge le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.



Election du premier Vice-président

N° **1** Alain CAYMARIS N°**49** Vote blanc

BOITIERS : 28
VOIX : 186



Résultats Election VP 1

Classement	Numéros	Candidats	Voix
1	1	CAYMARIS ALAIN	165
2	49	Vote blanc	21



Election du deuxième Vice- président

N° **19** Jean-Michel DRAGONE N° **49** Vote blanc

BOITIERS : 28
VOIX : 186



Résultats Election VP 2



Classement	Numéros	Candidats	Voix
1	19	DRAGONE JEAN-MICHEL	186



Election du troisième Vice- président

N° 8 Olivier BARTHELEMY **N°49 Vote blanc**

BOITIERS : 28
VOIX : 186



Résultats Election VP 3

Classement	Numéros	Candidats	Voix
1	8	BARTHELEMY OLIVIER	175
2	49	Vote blanc	11



Election du quatrième Vice- président

N° **14** Jean CAYRON N° **49** Vote blanc

BOITIERS : 28
VOIX : 186



Résultats Election VP 4

Classement	Numéros	Candidats	Voix
1	14	CAYRON JEAN	175
2	49	Vote blanc	11



Election du cinquième Vice- président

N° 32 Nicolas MARTEL N°49 Vote blanc

BOITIERS : 28
VOIX : 186



Résultats Election VP 5

Classement	Numéros	Candidats	Voix
1	32	MARTEL NICOLAS	166,25
2	49	Vote blanc	19,75



Election du sixième Vice-président

N° 26 Franck PANIZZI
N° 49 Vote blanc

BOITIERS : 28
VOIX : 186



Résultats Election VP 6

Classement	Numéros	Candidats	Voix
1	26	PANIZZI FRANCK	186



Election du septième Vice- président

N° **10** Frederic TOUSSAINT N° **49** Vote blanc

BOITIERS : 28
VOIX : 186



Résultats Election VP 7

Classement	Numéros	Candidats	Voix
1	10	TOUSSAINT FREDERIC	186



Election du huitième Vice- président

N° 16 Gilles LONGO N°49 Vote blanc

BOITIERS : 28
VOIX : 186



Résultats Election VP 8



Classement	Numéros	Candidats	Voix
1	16	LONGO GILLES	138,5
2	49	Vote blanc	45,5
3	6	FLORENT MARCEL	2



Election du neuvième Vice- président

N° 2 Jean-Pierre SOUZA
N° 25 Muriel ALIS
N° 49 Vote blanc

BOITIERS : 28
VOIX : 186

Résultats Election VP 9

Classement	Numéros	Candidats	Voix
1	2	SOUZA JEAN-PIERRE	116,75
2	25	ALIS MURIEL	58,5
3	49	Vote blanc	10,75

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 083-200047611-20260519-D_2026_017-DE